

1 Compilation des corpus du thème 1

2 3Partie II

4Corpus : culture commune (Poitiers II-a)

5II-a Savoirs, culture commune pour tous et toutes

6Le congrès de Lille a fixé les grands objectifs en termes d'ambition pour l'école et de culture commune pour tous et toutes les élèves. Ces
7objectifs restent d'actualité : pour la FSU, tous les enfants et les jeunes sont éducatifs et le service public d'éducation se doit de tout mettre
8en œuvre pour qu'ils soient en mesure de réussir ensemble à l'école et au collège, puis dans une des trois voies du lycée. Tous et toutes
9doivent quitter l'enseignement secondaire avec un diplôme au moins de niveau 5 (CAP, BEP), et à terme obtenir le baccalauréat ou un
10diplôme de niveau IV et pouvoir poursuivre leurs études le plus loin possible selon leur projet.

11La FSU récuse l'idée d'un socle qui introduit une différenciation entre ce que la nation s'engage à faire acquérir et l'ensemble des
12programmes, et qui institutionnalise une école à deux vitesses. Depuis 2005, la FSU s'est opposée au socle commun mis en place par la loi
13Fillon, à sa logique et à ses outils, qui entérinent et renforcent les inégalités scolaires. Le projet de loi d'orientation prévoit une redéfinition du
14socle en un socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La FSU défend quant à elle l'idée d'une culture commune qui
15fasse sens pour les élèves, exigeante et ambitieuse pour tous. Elle portera cette conception auprès du conseil supérieur des programmes.

16La culture commune est un réseau de savoirs et de compétences qui doit permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système
17éducatif avec les clés de compréhension du monde qui l'entoure, les compétences et les savoirs en action nécessaires à sa participation
18citoyenne et à son émancipation, ainsi que les moyens de continuer à se former. Cette culture commune inclut tous les champs culturels
19(linguistique, scientifique, artistique, technologique, physique et sportif...). Elle tisse des liens entre les domaines de savoirs, les civilisations,
20met en relation les champs de connaissance, pousse à la créativité, l'échange, l'esprit critique. Elle permet un regard structuré sur le monde
21et sa complexité, à l'opposé d'un enseignement centré sur les compétences clés européennes. Dans le cadre du projet de scolarité obligatoire
22jusqu'à 18 ans, ces savoirs et compétences, y compris technologiques et techniques, sont acquis en fin de lycée.

23Le travail de repérage et de définition de ces savoirs et compétences communs doit se poursuivre. Différentes déclinaisons, notamment en
24programmes, sont ensuite nécessaires pour la scolarité commune à l'école et au collège, puis au lycée selon les parcours de formation. Il est
25important que les programmes soient conçus de manière globale, faisant des liens entre les disciplines et les différents niveaux de scolarité
26de façon à avoir du sens et à mobiliser les élèves, et de manière à couvrir l'ensemble de la culture commune. Pour cela, ils ne doivent pas
27être construits comme un empilement de connaissances allant du simple vers le complexe. Ces programmes doivent prendre en compte les
28résultats de la recherche. Ils doivent être élaborés en concertation avec les personnels, permettre le travail disciplinaire et des approches
29pluri ou interdisciplinaires en précisant des objets d'études pouvant être travaillés par plusieurs disciplines. La FSU s'opposera à toute
30instrumentalisation des programmes par les groupes de pression politiques, religieux, économiques, etc.

31Ils doivent aussi être conçus de façon à promouvoir et à former à l'égalité filles-garçons, contribuer à la lutte contre les stéréotypes et les
32discriminations, et à la construction d'une culture commune émancipatrice pour une société de respect, d'égalité et de progrès.

33Dans ce cadre, les référentiels qui déterminent les contenus enseignés de la voie professionnelle devront être réinterrogés, et l'approche par
34compétences qui prévaut dans cette voie remise en question : les savoirs enseignés ne doivent plus être uniquement des « savoirs associés »
35susceptibles d'être directement mobilisés dans les situations de travail.

37Corpus : Expérimentations innovations (Poitiers II-b-10)

38II-b-10 Expérimentations, innovations

39Expérimentations et innovations sont des outils de recherche importants pour faire évoluer le système.

40Prenant appui sur la liberté pédagogique, l'innovation constitue l'une des compétences du métier de professeur et se traduit par une
41démarche individuelle ou collective de l'enseignant-e-concepteur/conceptrice, en lien notamment avec les mouvements pédagogiques.

42L'expérimentation ne peut s'affranchir d'un appui sur la recherche et d'un cadre théorique fort, impliquant un protocole clairement établi
43avant qu'elle ne débute, prévoyant les indicateurs des effets du changement dans la perspective d'une évaluation indépendante. Les équipes
44peuvent ainsi prendre du recul et porter un regard critique sur ce qu'elles expérimentent. Pour cela, le rôle, les missions et les moyens
45d'établissements publics comme l'IFE (ex INRP), le SCEREN-CNDP, le CNED, l'ONISEP... doivent être redéfinis.

46L'usage récent de l'expérimentation telle que permise par l'article 34 de la loi Fillon à seule fin d'imposer et de généraliser sans évaluation et
47sans concertation des dispositifs aboutissant à remettre en cause par le bas le cadre réglementaire, et notamment les statuts des personnels,
48est inacceptable. La FSU refuse ces soi-disant expérimentations. Elle demande que cessent les généralisations hâtives d'expérimentations non
49évaluées. Elle rappelle par ailleurs que toute expérimentation n'est pas transférable et que la généralisation d'une expérimentation ne peut
50s'envisager que si elle répond à un besoin globalement partagé et si elle est accompagnée des moyens nécessaires. En tout état de cause,
51toute expérimentation doit faire l'objet d'un vote au niveau adéquat.

53II-e Différenciation / diversification / individualisation / personnalisation vs usages collectifs des apprentissages

54Corpus : Poitiers II zoom Aide et individualisation

55Zoom Aide et individualisation

56L'individualisation, la personnalisation, ont été au cœur des réformes entre 2007 et 2012. Au prétexte de lutte contre l'échec scolaire et de
57volonté de réduction du nombre des élèves en difficulté, et dans un contexte de croissance des effectifs des classes, l'aide et
58l'accompagnement ont été pensés hors de la classe sur des temps spécifiques pris en charge par les enseignant-es. Le gouvernement s'est
59appuyé sur les attentes des familles d'une prise en compte individuelle de leur enfant. Cependant, cette vision nie la dimension collective des
60apprentissages et la nécessité de traiter des difficultés au cœur même de la classe. Elle fait fi des dynamiques d'apprentissage et des rythmes
61des élèves, et pose le soutien extérieur à la classe comme seul recours aux difficultés. Plus encore, elle laisse croire que l'école produit
62inévitablement de l'échec scolaire, sans être en mesure de le prévenir au sein de la classe.

63Dans le primaire, dans leur très grande majorité, les enseignant-es ont dénoncé le manque d'efficacité de l'aide personnalisée mise en place
64en 2008, avec une fatigue accrue pour tous (élèves et enseignant-es), un sentiment d'impuissance face aux injonctions, une différenciation
65pédagogique à la marge, et la quasi disparition des autres formes d'aides, notamment des RASED.

66La diversification des modalités de prises en charge, le « plus de maîtres que de classes », la possibilité de travailler avec un petit groupe
67d'élèves sont des leviers de transformation des pratiques pédagogiques permettant une meilleure prise en compte des besoins de chaque
68élève dans ses apprentissages au sein de la classe. Il s'agit d'éviter d'enfermer des élèves dans une catégorie « en grande difficulté » et de
69constituer des alternatives au redoublement. Cela doit être rendu possible partout.

70Au collège, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) mis en place par la loi Fillon de 2005 sans moyens spécifiques ont pu
71conduire à extraire les élèves en difficulté de leur classe, les mettant ainsi souvent plus en difficulté. L'aide personnalisée de la circulaire de
72rentrée 2012 se substitue maintenant aux 2h d'aide au travail personnel des élèves (ATP) en sixième. Cette « aide » n'étant plus
73nécessairement effectuée par un-e enseignant-e de la classe, le risque est fort de la rendre inopérante.

74Au lycée, l'accompagnement personnalisé (AP, 2 h hebdomadaires par élève) a été prétexte à la diminution des horaires d'enseignement. Son
75déroulement en petits groupes n'a pas été financé, ce qui conduit souvent à le mener en classe entière. Par ailleurs, son contenu et ses
76modalités sont si peu cadrés qu'il sert plus de variable d'ajustement technique qu'il n'est au service d'un projet pédagogique puisqu'il est
77généralement déconnecté des disciplines. Dans l'enseignement professionnel, l'AP devait soi-disant permettre de gérer la plus grande
78hétérogénéité des classes suite au passage au bac pro en 3 ans, et de mettre en place des parcours personnalisés, notamment dans le cadre
79de réorientations. Force est de constater que le dispositif n'a pas fait ses preuves pour compenser la suppression d'une année
80d'enseignement.

81Plus généralement, l'accompagnement personnalisé n'est pas une réponse aux dégradations des conditions d'enseignement (effectifs de
82classes en hausse, moins de temps en groupes réduits). En conséquence, la FSU demande l'abandon de l'accompagnement personnalisé tel
83que mis en place actuellement dans les trois voies du lycée. Les heures ainsi dégagées seront utilisées au profit d'un retour à des
84enseignements disciplinaires en groupes à effectifs réduits.

85L'aide à l'université s'est traduite par du tutorat ou des enseignements supplémentaires. Cela accroît la charge de travail des étudiant-es les
86plus en difficulté sans réelle amélioration de leur réussite.

88II-f Evaluation des élèves

89Corpus : Poitiers II zoom

90Zoom évaluation des élèves

91L'évaluation est partie intégrante des pratiques professionnelles des enseignant-es. Elle doit être au service des élèves, des étudiant-es, et de
92leurs apprentissages, utile aux enseignant-es et aux familles. Elle doit être soucieuse, le plus possible, de mettre en évidence les réussites des
93élèves. Elle doit garantir la qualité et le caractère national des diplômes par l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et les autres
94ministères, notamment en s'intégrant aux objectifs de formation en assurant l'anonymat des copies et l'équité entre candidats, en
95maintenant la souveraineté des jurys. Depuis 2008, la dérive évaluative, marquée par un manque de fiabilité et de rigueur scientifique, a
96accompagné la volonté de pilotage du système éducatif par les résultats des élèves. La FSU a dénoncé la pression croissante exercée par les
97évaluations dans les objectifs d'enseignement et son impact sur les pratiques au détriment des apprentissages. Les outils d'évaluation
98nationaux n'ont plus de visée diagnostique. Leurs contenus et leur codage inadaptés ignorent les réussites partielles. Même à l'école
99maternelle la pression évaluative s'est traduite par des projets et protocoles formatés particulièrement inquiétants qui ont été très largement
100dénoncés et au final remisés. Au collège, la FSU avait demandé l'abrogation de la note de vie scolaire. Elle prend acte de l'annonce de sa
101suppression dans le projet de loi d'orientation.

102La FSU demande l'abandon du livret personnel de compétences issu de la loi Fillon, sans pertinence pédagogique, qui occasionne une
103surcharge de travail et présente de nombreuses incohérences avec les programmes, sans compter la validation impossible ou biaisée de
104certaines compétences. Elle demande que soient développées des évaluations au sein des classes rompant avec toute logique compétitive
105entre élèves.

106Elle demande enfin que soient bien distinguées les évaluations au sein de la classe des évaluations du système éducatif, qui sont nécessaires
107et doivent être réalisées scientifiquement sur panel. Elle refuse toute idée de palmarès mettant en concurrence les écoles et les
108établissements. Par ailleurs les évaluations des élèves ne doivent pas avoir d'impact sur les évaluations des enseignant-es eux-mêmes.

109Dans l'enseignement secondaire, général, technologique, professionnel et agricole, la FSU dénonce la généralisation de l'évaluation par
110contrôle en cours de formation (CCF) ou en cours d'année (ECA), système très chronophage qui réduit le temps d'enseignement pour les
111élèves, qui a un impact négatif sur les conditions d'apprentissage des élèves, qui déplace de nombreuses tâches administratives vers les
112enseignant-es, qui est à l'origine de pressions multiples sur les enseignant-es (par les parents, les élèves, la hiérarchie) et qui remet en cause
113le caractère national des diplômes.

114Cette généralisation a dégradé la réussite des lycéens de la voie professionnelle. Ce système d'évaluation est pourtant étendu au collège par
115l'épreuve d'histoire des arts et au lycée général et technologique par les évaluations de compréhension et d'expression orales en langues
116vivantes au baccalauréat, avec les mêmes conséquences catastrophiques pour les élèves et contre l'avis des enseignant-es. La FSU en
117demande l'abandon et une remise à plat des modalités d'évaluations de la totalité des diplômes concernés.

119III-a L'inclusion : un concept à préciser

120Corpus : Poitiers zoom Handicap (fin partie II)

121Zoom « handicap »

122Pour la FSU, il est important de parvenir à une société inclusive permettant à chacun, quel que soient ses difficultés ou son handicap, de
123participer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et citoyenne. La loi du 11 février 2005 est un défi éducatif et sociétal à relever.
124Cependant, elle ne doit pas être le prétexte à une réduction ou à une récupération des moyens des structures et des établissements
125spécialisés car cela les fragilise ainsi que leurs personnels. La FSU exige à l'opposé une politique inclusive de qualité, avec les moyens
126nécessaires et supplémentaires imposés par cette loi dans les établissements scolaires comme dans les structures et établissements
127spécialisés.

128La mise en œuvre de la loi de 2005, dans un contexte général de suppression des postes et d'absence de formations, a surtout reposé sur
129l'engagement des personnels de l'éducation, souvent seuls et démunis, et au prix d'un accroissement important de leur charge de travail : ils
130en ont adopté les principes, même s'ils sont, à juste titre, exigeants sur la qualité de la scolarisation et des conditions d'accueil. La FSU
131rappelle que c'est à l'Etat de mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants,
132adolescent-es ou adultes handicapé-es (article L 112-1 du code de l'éducation).

133Aujourd'hui 210 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (55 000 élèves de plus depuis 2006). Il faut à
134présent garantir à ces élèves un véritable accès aux enseignements.

135L'ouverture vers le supérieur est limitée, les travaux d'accessibilité et d'aménagement, les matériels spécifiques et le fonctionnement des
136cellules d'aide aux étudiant-es handicapé-es étant à la charge des établissements. Les modalités d'une meilleure formation et insertion
137professionnelle restent à construire dans le respect de l'obligation légale d'emploi de personnels handicapés.

138Le principe de coopération entre secteurs éducatif et médico-social peine toujours à se réaliser. Dans le système éducatif, les moyens
139consentis l'ont été par redéploiements. Les secteurs médico-social et sanitaire sont eux aussi fragilisés dans leurs moyens, entraînant de fait
140des dysfonctionnements : scolarisations en SEGPA faute de place en ITEP, scolarisations en classes ordinaires pour des élèves en grande
141difficulté scolaire... Les questions qualitatives posées au système éducatif sont restées quasi sans réponses en termes de parcours scolaire
142personnalisé, de formation, de travail pluri-professionnel,... Un manque cruel de structures spécialisées se fait sentir et ce, à tous les niveaux,
143notamment avec de longues listes d'attente (CLIS, ULIS, SEGPA, IME, ITEP, SESSAD, CMPP, hôpitaux de jour...), d'où des orientations en
144fonction des places et non du projet de vie et professionnel de l'élève. Une trop grande disparité d'implantation des structures spécialisées
145sur le territoire français ainsi qu'un maillage déséquilibré au sein des départements éloigne le jeune de son domicile familial, complique les
146relations avec les parents et l'élaboration du projet tout en présentant un surcoût important des déplacements pour les établissements.

147Enfin la mise en œuvre de l'accès aux loisirs, aux pratiques sportives et culturelles, pour tous les jeunes en situation de handicap, est très
148inégal socialement et selon les territoires.

149La FSU continue de participer activement aux discussions en cours (professionnalisation de l'accompagnement, éducation adaptée,
150adaptation des examens,...) aux côtés des associations et organisations du handicap. Mais force est de constater que les revendications
151avancées lors du congrès de Lille 2010 restent d'actualité, notamment : des personnels qualifiés et formés, la limitation des effectifs dans les
152classes et dispositifs spécialisés ainsi que dans les classes accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers, une réelle prise en compte
153des élèves d'ULIS dans l'attribution des moyens de vie scolaire (CPE, assistant d'éducation...), la prise en compte de l'augmentation de la
154charge de travail (rédaction des PPS, PPRE et autres dossiers) et du travail de coordination en équipe pluriprofessionnelle (heures incluses
155dans le temps de service), la nomination d'AVS dès que nécessaire, une plus grande prise en compte de l'analyse et de l'expertise
156pédagogique de l'équipe enseignante, ... La FSU exige aujourd'hui, la mise en œuvre de l'accès aux loisirs, aux pratiques sportives et
157culturelles, pour tous les jeunes en situation de handicap, très inégale socialement et selon les territoires :

158- un plan d'urgence pour l'accessibilité généralisée prévue au 1er janvier 2015 ;

159- une politique volontaire et ambitieuse de recrutements et de formation des personnels avec une formation aux questions du handicap
160conçue dès la formation professionnelle initiale et poursuivie par une formation continue avec les stages Modules d'initiative nationales qui
161doivent être maintenus, et ce pour tous les enseignant-es du 1^{er} et 2nd degré ;

162- un plan pluriannuel pour remettre en place et développer les formations spécialisées dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré. Il faut une
163formation continue qui prépare les enseignant-es au CAPA-SH et 2CA-SH dans le cadre de leur service ;

164- l'égalité de traitement sur tout le territoire (outils adaptés communs aux MDPH, répartition équitable des réponses, comme les moyens
165d'accueil et les postes d'enseignant-es, définition de normes d'accessibilité et de coût pour les manuels, matériels, TICE...);

166- la qualité et la stabilité de l'accompagnement (professionnalisation, emplois statutaires dans le cadre du service public) pour les AVS
167notamment dont les compétences acquises doivent être reconnues ;

168- le développement de l'égalité d'accès à l'orientation et à la formation dans l'enseignement professionnel et supérieur ; cela passe aussi par
169une augmentation des dispositifs ULIS collège et lycée menant vers des diplômes et formations qualifiantes ;

170- le développement de l'égalité d'accès aux pratiques à tous les niveaux (culture, loisirs, sports...).

**172III-b-1 Scolarisation précoce et en maternelle : possibilité dès 2 ans partout, effectifs réduits, ATSEM, locaux, formations, personnels
173enseignants et territoriaux.**

174Corpus : Poitiers III-b-1

175III-b-1 Petite enfance

176Qualité et cohérence des structures d'accueil petite enfance comme de la maternelle doivent être recherchées : matériel et locaux adaptés,
177formation des professionnels, dispositifs passerelles et taux d'encadrements pour contribuer au bien-être des plus petits. Au vu du manque
178criant de places d'accueil, la FSU défend un « plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance » qui revendique la création de structures
179d'accueil collectives à hauteur des besoins ainsi que le recrutement et la formation de personnels spécialisés.

180Le collectif « Pas de bébé à la consigne », dont fait partie la FSU, s'engage pour la défense de la petite enfance : assurer l'accueil des plus
181petits, en garantir la qualité et s'opposer aux dispositifs qui, comme les mesures du décret Morano, vont à l'encontre de ces objectifs. C'est
182pourquoi la FSU se positionne pour-e un service public de la petite enfance. Elle prend acte des annonces d'abrogation du décret Morano,
183elle exige à présent leur concrétisation.

185III-b-2 Maternelle, dispositif moins de trois ans, PDMQDC

186Corpus : Poitiers III-b-2

187III-b-2 Scolarisation précoce et en maternelle

188Garantir sur tout le territoire l'accès à l'école maternelle dès deux ans dans de bonnes conditions (effectifs réduits, ATSEM à plein temps,
189équipements adaptés, locaux de qualité...) pour les familles qui le souhaitent, en priorité dans les zones défavorisées (rurales ou urbaines)
190sans dégrader l'existant : c'est un facteur de réussite scolaire, de prévention et de réduction des effets des inégalités sociales. Mais c'est
191aujourd'hui l'ensemble de l'école maternelle qui doit être renforcé dans ses missions et ses spécificités et doit bénéficier des moyens
192nécessaires à de bonnes conditions de scolarisation. La formation des personnels, enseignant-es comme agent-es territoriaux, doit être
193améliorée : les métiers de la petite enfance demandent une formation adéquate.

195III-b-3 Développer une culture professionnelle (bilan mandat d'étude Poitiers III-b-4)

196III-b-4 Voies diversifiées, mandat d'étude sur le lycée (Bilan mandat d'étude Poitiers III-b-4)

197III-b-4 Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans

198Afin de donner accès à tous à une culture commune ambitieuse et exigeante, de desserrer le poids d'orientations précoces, d'assurer à tous
199une formation initiale de qualité et de permettre aux jeunes de réussir leur vie personnelle et professionnelle, la FSU veut porter la scolarité
200obligatoire à 18 ans. Dans l'état actuel des choses, elle exige le maintien dans un établissement scolaire de tous les jeunes de moins de 16 ans
201et qu'au-delà, tout élève ayant commencé une année scolaire puisse la terminer dans un établissement. L'enseignement à distance ne saurait
202pallier l'absence de scolarisation. Il convient donc de conforter la place du collège dans le second degré, qui doit permettre
203systématiquement la poursuite d'études dans l'une des trois voies du lycée, dans le cadre d'une orientation choisie. Pour ce faire, il est
204important de développer pour tous les élèves de collège une culture sur l'ensemble des champs (artistiques, sportifs, technologiques,
205professionnels...), qui s'intégrerait à la culture commune. Par ailleurs, la FSU se donne un mandat d'étude sur le lycée : comment organiser le
206lycée pour que tous les élèves aient accès à la culture commune et ne se spécialisent que progressivement au cours des années ? Comment
207la démocratisation passe par le collège unique jusqu'à 15 ans et par une différenciation en 3 voies au lycée.

209III-b-4 Voies diversifiées, mandat d'étude sur le lycée (Bilan mandat d'étude Poitiers III-b-4)

210Corpus : Poitiers III-d-3

211III-d-3 S'attacher à faire réussir tous les élèves

212Les évaluations doivent permettre de faire le point régulièrement sur les progrès des élèves, sur leurs connaissances, compétences, ainsi que
213sur les écarts entre la norme attendue et les résultats des élèves. Elles doivent s'accompagner de moyens humains pour apporter l'aide
214nécessaire dès qu'apparaît une difficulté.

215Pointé comme injuste socialement, néfaste pour l'estime de soi pourtant indispensable pour réussir, le redoublement ne permet pas de
216combattre efficacement l'échec scolaire. Il reste cependant encore souvent la principale réponse apportée aux élèves en difficulté, avec des
217effets négatifs, de manière générale, sur leur parcours. Le système éducatif doit, au contraire, se donner les moyens d'assurer la maîtrise des
218acquis de tous en développant prévention et remédiation, mais aussi en variant les situations et approches pédagogiques. Le redoublement
219est une question sensible : il ne peut être totalement écarté, pour diverses raisons, notamment pour des raisons médicales. Pour la FSU, il ne
220doit pas être pris sous l'angle des moyens et de la gestion des flux, mais dans la perspective de la réussite des élèves. La FSU estime qu'il faut
221se donner les moyens de construire des alternatives au redoublement, de desserrer le temps scolaire pour acquérir les savoirs, de multiplier
222les situations d'apprentissage, de mettre en place des passerelles, de laisser la possibilité aux élèves de revenir sur des apprentissages non
223acquis précédemment... : ce type de réflexion ne peut se mener sereinement que dans un cadre affranchi de contraintes budgétaires d'une
224part, de logique de sélection et d'éviction des élèves d'autre part. Des moyens en heures d'enseignement et en formation des personnels
225sont nécessaires. Dans le premier degré, le travail de personnels spécialisés dans la difficulté scolaire, dont les RASED, est également
226essentiel.

227La scolarité des élèves doit être commune le plus longtemps possible pour permettre l'acquisition d'une véritable culture commune et pour
228donner les mêmes choix d'orientation à tous. Il faut souligner aussi le rôle important des SEGPA dans la scolarisation d'élèves rencontrant des
229difficultés scolaires graves et durables en assurant une prise en charge dans le cadre d'enseignements adaptés. Ces structures de l'ASH (aide à
230la scolarisation des élèves handicapés) doivent donc disposer d'enseignant-es spécialisé-es, de moyens fléchés et identifiés et d'effectifs
231réduits. Les structures collectives de scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap (CLIS et ULIS) qui visent à leur inclusion dans
232les classes ordinaires ont donc toute leur place à leurs côtés et leur développement ne saurait être financé par la réduction des capacités
233d'accueil des SEGPA, voire leur disparition. Le collège pour tous puis la diversification des voies et des séries au lycée, et enfin des parcours de
234formations supérieures riches et diversifiés sont les outils permettant la réussite scolaire et la préparation à l'éducation et la formation tout
235au long de la vie. La voie technologique a permis la démocratisation du lycée, elle doit être confortée.

236Dans l'enseignement professionnel, le retour à un cycle de référence en quatre ans doit être une priorité afin de permettre à tous les élèves
237de réussir et de poursuivre leurs études. Tout-e élève doit pouvoir commencer, poursuivre et terminer sa formation professionnelle initiale
238sous statut scolaire par l'obtention du baccalauréat professionnel. De ce fait, la FSU s'oppose à un mixage des parcours sous statut scolaire et
239sous statut d'apprentissage jusqu'au niveau IV.

240Les dispositifs d'alternance et l'apprentissage ne sont pas des réponses pertinentes ni satisfaisantes : pour la FSU, un jeune de moins de 18
241ans n'a pas sa place ailleurs qu'à l'École. C'est au sein du système scolaire que la difficulté scolaire doit être surmontée. Tout-e élève doit
242poursuivre sa formation initiale jusqu'à 18 ans, sous statut scolaire. Dans ce cadre, il ne saurait être question de formation initiale différée ni
243d'un traitement du décrochage scolaire hors de l'éducation nationale. C'est un droit au retour aux lycées qui doit être mis en place pour les
244jeunes décrocheurs, dans des structures d'accueil à effectifs très réduits.

245La FSU réaffirme son opposition au développement de l'apprentissage. L'apprentissage ne doit pas se développer au détriment des
246formations professionnelles initiales sous statut scolaire, mais bien par transfert de l'apprentissage privé vers le service public d'éducation.
247Afin de garantir leur qualité, ces formations doivent être organisées par le service public d'éducation dans le respect du statut des personnels
248dédiés et formés, et des choix d'affectation des jeunes.

250III-b-5 Enseignement supérieur et filières post-bac

251Corpus : III-d-4

252III-d-4 Du lycée à l'enseignement supérieur

253Nous refusons la mise en place d'un cycle Bac-3/ Bac+3, de la classe de seconde à la licence, qui affaiblirait le rôle du baccalauréat en terme
254de qualification, qui mettrait en difficulté les parcours vers les diplômes supérieurs professionnels bac+2 (BTS, DUT...), qui serait coupé de la
255recherche, qui ne permettrait pas les poursuites en master, et qui risquerait d'être placé sous la houlette des régions. Une meilleure
256articulation entre le lycée, le premier cycle universitaire (licence, DUT) et les autres formations de 1^{er} cycle (CPGE, BTS, BTSA, filières
257artistiques ou de santé...) est une condition nécessaire à la démocratisation. Cette articulation doit passer par une reconnaissance mutuelle
258des formations et des diplômes permettant les réorientations et les poursuites d'études des jeunes ainsi que la plus grande accessibilité des
259élèves de bac professionnels aux BTS. Si une rupture - notamment dans les contenus et les méthodes - est nécessaire, cela ne doit pas
260entraîner de difficultés insurmontables pour les étudiant-es, et notamment celles et ceux issu-es des filières technologiques et
261professionnelles. Cela exige que les programmes du lycée et des licences ou autres formations post-bac soient conçus pour limiter les hiatus
262entre eux. Une connaissance mutuelle et un travail commun des collègues relevant de ces différents secteurs est essentielle. Pour les
263bachelier-es technologiques ou professionnel-les, les expériences de mise en place de voies de réussite (parcours alternatifs en licence),
264prenant en compte leur profil et s'appuyant sur l'ensemble de leurs acquis, doivent être encouragées, soutenues et financées.

266III-b-6 Continuité, suivi, orientation

267Corpus : Poitiers III-d

268III-b-6-1 Continuité

269III-d-1 Continuité

270Il faut revoir les programmes dispensés sur l'ensemble de la scolarité avec l'optique d'en faire un corpus cohérent, qui fasse sens pour tous et
271constitue une culture commune exigeante et mobilisatrice ; la continuité des apprentissages doit être garantie d'un niveau à l'autre. Pour
272autant, des paliers sont indispensables car ils permettent au jeune de se construire.

274III-b-6-2 Paliers et ruptures

275Corpus : Poitiers 3-d-2

276III-d-2 Des liaisons entre les différents niveaux

277L'entrée à l'école maternelle doit faire l'objet d'un dialogue étroit avec les familles et d'une liaison formalisée avec les structures petite
278enfance. De même, il est nécessaire de faciliter les passages entre les différents niveaux, occasion de grandir mais souvent cause de

279difficultés supplémentaires pour les élèves les plus fragiles, en donnant aux personnels du temps institutionnalisé et des moyens, dans le
280respect des statuts, pour échanger, travailler ensemble et apporter les réponses les mieux ajustées en ouvrant des possibilités de
281construction de projets communs et de modalités diverses de leur mise en œuvre. De tels projets ne doivent cependant pas prendre une
282dimension structurelle du type « école du socle ». Alors que les enseignant-es jugent indispensable d'assurer, sur leur temps de service, la
283liaison entre le 1^{er} et le 2nd degré, les projets du ministère sur le sujet, très flous, restent inquiétants. La FSU travaillera à l'articulation entre les
284différents niveaux (petite enfance - premier degré - second degré - enseignement supérieur). Elle devra notamment se pencher sur les
285programmes, les évaluations et les concours, et portera ses propositions entre autres auprès du conseil supérieur des programmes.
286Une connaissance mutuelle des personnels (pratiques, contraintes, méthodes, exigences...) prenant en charge les différents niveaux de la
287scolarité est essentielle. Des formations communes sur le temps de travail, du temps de concertation et d'échange y contribueraient. Ces
288liaisons ne doivent pas se transformer en fusion des différents degrés. Le premier degré comme le second degré doivent chacun garder leurs
289spécificités.

291**III-b-6-6 Généralisation du BAC Pro en 3 ans**

292**Corpus : Poitiers III-d-3**

293**III-d-3 S'attacher à faire réussir tous les élèves**

294Dans l'enseignement professionnel, le retour à un cycle de référence en quatre ans doit être une priorité afin de permettre à tous les élèves
295de réussir et de poursuivre leurs études. Tout-e élève doit pouvoir commencer, poursuivre et terminer sa formation professionnelle initiale
296sous statut scolaire par l'obtention du baccalauréat professionnel. De ce fait, la FSU s'oppose à un mixage des parcours sous statut scolaire et
297sous statut d'apprentissage jusqu'au niveau IV.

299**III-b-6-7 Apprentissage**

300**Corpus 1 Poitiers III-d-3 et III-3-1**

301Les dispositifs d'alternance et l'apprentissage ne sont pas des réponses pertinentes ni satisfaisantes : pour la FSU, un jeune de moins de 18
302ans n'a pas sa place ailleurs qu'à l'École. C'est au sein du système scolaire que la difficulté scolaire doit être surmontée. Tout-e élève doit
303poursuivre sa formation initiale jusqu'à 18 ans, sous statut scolaire. Dans ce cadre, il ne saurait être question de formation initiale différée ni
304d'un traitement du décrochage scolaire hors de l'éducation nationale. C'est un droit au retour aux lycées qui doit être mis en place pour les
305jeunes décrocheurs, dans des structures d'accueil à effectifs très réduits.

306La FSU réaffirme son opposition au développement de l'apprentissage. L'apprentissage ne doit pas se développer au détriment des
307formations professionnelles initiales sous statut scolaire, mais bien par transfert de l'apprentissage privé vers le service public d'éducation.
308Afin de garantir leur qualité, ces formations doivent être organisées par le service public d'éducation dans le respect du statut des personnels
309dédiés et formés, et des choix d'affectation des jeunes.

310**Corpus 2 Lille III-1-2**

311**III-1.2. L'apprentissage comme outil de remédiation** pour les élèves en grande difficulté est un leurre ; un pourcentage non négligeable des
312jeunes rentrés dans ce type de dispositif n'arrive pas au terme de leur formation.

313**Comme outil de formation professionnelle** (en particulier aux niveaux IV et V), l'apprentissage ne permet pas de construire des bases
314suffisamment solides pour garantir des poursuites d'études et/ou des perspectives de prolongements réussis en formation tout au long de la
315vie. Il y a un enjeu réel à conforter la formation sous statut scolaire dans les lycées professionnels, car c'est elle qui offre les meilleures
316conditions de réussite pour les jeunes, et à s'opposer à toute fermeture de sections dans ces établissements

317**Corpus 3 Lille III-3-1**

318**III-3.1.** La FSU considère que l'objectif doit être d'amener l'ensemble d'une classe d'âge à un niveau de formation et de qualification qui
319permette à tous d'être des citoyens responsables, critiques, libres et éclairés, aptes à s'insérer dans la société et à oeuvrer pour la faire
320évoluer. Elle réaffirme donc le droit pour tous à une scolarité complète qui ne saurait s'arrêter au collège, et encore moins avant la fin de
321celui-ci. Elle rappelle son opposition à l'apprentissage en concurrence avec les formations professionnelles initiales sous statut scolaire. Au
322moment où le gouvernement remet sur le devant de la scène la question de l'apprentissage, les mandats qu'elle a adoptés à Marseille restent
323entièrement valides.

325**III-b-6-8 Diplômes**

326**Corpus : Poitiers III-e**

327**III-e Place des diplômes et des certifications**

328Le diplôme est le repère attestant de la reconnaissance d'un parcours de formation (y compris dans le cadre de la VAE) et d'une qualification
329reconnue qui doit permettre à la fois la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Garanti par l'État il joue un rôle économique et
330social mais également individuel dans « l'estime de soi ».

331Les diplômes nationaux sanctionnent la maîtrise d'un niveau d'études tout en garantissant une égalité de traitement sur tout le territoire,
332quel que soit l'établissement public ou privé dans lequel l'élève est inscrit : cadrage national des contenus évalués, des conditions de
333passation des épreuves (anonymat), et donc garantie de la valeur du diplôme obtenu.

335Dans l'enseignement professionnel, depuis plusieurs années, la part du CCF (contrôle en cours de formation) n'a cessé d'augmenter pour se
336généraliser avec la réforme de la voie professionnelle. De fait, une grande partie des épreuves s'organise dans l'établissement, sans
337anonymat, avec des sujets proposés par l'enseignant-e de la classe. Le CCF arrive également dans le second degré général et technologique
338avec, notamment, l'évaluation des langues au baccalauréat. La FSU dénonce cette modalité d'évaluation qui entraîne la casse du caractère
339national des diplômes (des sujets maisons entraînant des diplômes maisons) mais aussi des niveaux d'exigence ou de réalisation diminués,
340ouvrant la porte à de possibles compromissions. De plus, par ce système, quasiment hors du contrôle de l'inspection pédagogique,
341l'organisation de l'examen repose sur les seul-es enseignant-es. S'il peut parfois être utile de proposer des épreuves anticipées dans certaines
342disciplines, le CCF actuellement n'est pas la solution.

343La FSU demande une remise à plat des modalités d'évaluation des diplômes de la voie professionnelle. Elle rappelle que seules des épreuves
344ponctuelles (anticipées ou non), anonymes et nationales peuvent garantir la valeur de l'ensemble des diplômes.

345Dans l'enseignement supérieur public, les diplômes nationaux de licence, master et doctorat garantissent la qualification obtenue. La FSU
346s'oppose à ce que de nombreux établissements privés soient reconnus par l'État, leurs diplômes « maison » au grade de licence ou de master
347sans en attester la qualification. La FSU rappelle que la collation des grades est le monopole de l'État et doit le rester. En ce sens, elle s'oppose
348à ce que des établissements privés d'enseignement supérieur puissent délivrer des diplômes nationaux, sans que soit garanti le niveau de
349qualification. Elle dénonce les accords France-Vatican.

350 Les certifications (en langue vivante, en informatique) n'ont pas le même statut que les diplômes, elles doivent être délivrées par la réussite
351 aux unités d'enseignement du niveau correspondant en licence et master ou école d'ingénieur-e. Dans les autres cas, des sessions doivent
352 être organisées sans surcoût pour les étudiant-es dans les universités autorisées à les préparer et à les décerner, selon un cadrage national.

354 **IV-a La réforme territoriale renforce les inégalités sociales et scolaires**

355 **Corpus : Poitiers IV-a**

356 **IV-a Combattre les inégalités sociales, scolaires, territoriales**

357 Le service public national d'éducation doit tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités, et garantir partout le droit de toutes et tous
358 à l'éducation, à la formation et à la réussite scolaire. Pour cela, il est indispensable de compenser les inégalités de moyens entre collectivités.
359 Des fonds de péréquation doivent être mis en place, cadrés, dans le premier degré, par la définition d'un cahier des charges national de
360 l'équipement indispensable pour chaque école. Les spécificités des territoires ruraux doivent être prises en compte et les dotations doivent
361 être abondées en conséquence. Notamment pour les élèves à besoins particuliers, la FSU estime nécessaire une augmentation et une
362 répartition plus équilibrée sur le territoire des classes et dispositifs chargés de les accueillir (CLIN, CLA, Ulis...).

364 **IV-a-1 Petite enfance : structures d'accueil, qualité, cohérence, plan d'urgence créations, recrutements formations**

365 **Corpus : Poitiers III-b. (voir ci-dessus III-b-1)**

367 **IV-a-3 Zones rurales : partout le même service public d'éducation**

368 **Corpus : Poitiers IV-a**

369 **IV-a Combattre les inégalités sociales, scolaires, territoriales**

370 Le service public national d'éducation doit tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités, et garantir partout le droit de toutes et tous
371 à l'éducation, à la formation et à la réussite scolaire. Pour cela, il est indispensable de compenser les inégalités de moyens entre collectivités.
372 Des fonds de péréquation doivent être mis en place, cadrés, dans le premier degré, par la définition d'un cahier des charges national de
373 l'équipement indispensable pour chaque école. Les spécificités des territoires ruraux doivent être prises en compte et les dotations doivent
374 être abondées en conséquence. Notamment pour les élèves à besoins particuliers, la FSU estime nécessaire une augmentation et une
375 répartition plus équilibrée sur le territoire des classes et dispositifs chargés de les accueillir (CLIN, CLA, Ulis...).

374 **IV-a-4 Internats**

378 **Corpus : Poitiers IVc**

379 **IV-c Internats**

380 Il faut développer les places en internats scolaires et éducatifs (EREA) « ordinaires » et la qualité de tous les internats, en visant une mixité
381 scolaire, sociale et de genre.

382 Tous les établissements scolaires doivent pouvoir mettre les élèves en situation de réussite scolaire. Il faut supprimer les internats
383 d'excellence qui ont pour but d'extraire les plus "méritant-es" de leur milieu d'origine, mais aussi les établissements de réinsertion scolaire
384 (ERS) qui, eux, à l'opposé, portent une vision « répressive » du traitement de la difficulté de scolarisation de certain-es jeunes.

386 **IV-b Education prioritaire (EP)**

387 **Corpus : Poitiers IV-b**

388 **IV-b Éducation prioritaire**

389 Pour que les ambitions et les exigences de contenus soient les mêmes partout sur le territoire, une nouvelle politique d'éducation prioritaire
390 est nécessaire. Cela passe par une rupture avec les choix de la période récente, des RAR (réseaux ambition réussite) aux dispositifs ECLAIR
391 dont la FSU demande la suppression, en passant par les primes au mérite, ainsi qu'avec la politique de contractualisation en lien avec
392 l'attribution de moyens. En relation avec les politiques d'aides sociales (ville, zones rurales...) cette politique doit s'appuyer sur :

- 393 • Des critères concertés et transparents permettant de définir une carte revisitée de l'éducation prioritaire, sans préjuger du nombre
394 d'établissements susceptibles de prétendre au dispositif ;
- 395 • la scolarisation des moins de 3 ans, dans des conditions spécifiques d'encadrement, de locaux, d'effectifs... ;
- 396 • la réunion, sous un label unique, de tous les établissements « Éducation Prioritaire » ;
- 397 • l'attribution de moyens supplémentaires aux établissements et écoles qui en relèvent, permettant notamment le développement
398 du travail en équipe, l'abaissement des effectifs par classe (avec un objectif à terme de 20 élèves par classe et 15 en maternelle), le
399 renforcement des liaisons entre les différents niveaux d'enseignement, la coordination des projets de réseaux avec du temps
400 reconnu pour y travailler, l'accès aux ressources culturelles et la présence de RASED complets en nombre suffisant. Conditionner
401 l'obtention de ces moyens à la réalisation d'objectifs fixés par contrat éloignerait l'éducation prioritaire de ses missions d'éducation,
402 et pervertirait de fait l'évaluation des résultats obtenus. La FSU s'oppose à un tel projet de contractualisation ;
- 403 • une réflexion à engager, sur des dotations progressives et des mesures spécifiques en fonction de l'intensité des difficultés
404 rencontrées ;
- 405 • une réelle attractivité des postes, condition essentielle à la constitution d'équipes stables sans profilage, en améliorant
406 sensiblement les conditions de travail et le travail en équipes par l'octroi de décharges de service et l'attribution de « plus de
407 maîtres que de classes » ;
- 408 • l'amélioration et l'accueil des nouveaux collègues ;
- 409 • la refonte complète de la carte scolaire, dans le but de lutter contre les stratégies d'évitement et la ghettoïsation de certains
410 établissements.

412 **IV-e Carte scolaire**

413 **Corpus : Poitiers IVd**

414 **IV-d Carte scolaire**

415 La FSU demande le rétablissement d'une carte scolaire repensée, permettant une sectorisation qui vise partout la mixité sociale.

416Celle-ci ne trouvera toute son efficacité qu'avec une politique volontariste d'aménagement des territoires visant aussi à la mixité sociale. Cela
417passe notamment par l'application réelle de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) qui prévoit 20% de logements sociaux dans
418chaque ville, et par une présence de l'ensemble des services publics sur tout le territoire.

420**IV-g Partenaires de l'école, éducation populaire**

421**Corpus : Poitiers IV-f**

422**IV-f Partenaires de l'école, éducation populaire**

423L'éducation n'est pas du domaine exclusif de l'école : familles, associations, collectivités... jouent des rôles complémentaires.

424Pour autant, c'est d'abord à l'école que doit se construire l'essentiel de la réussite scolaire. Seul le service public d'éducation nationale, par son
425caractère obligatoire laïque et gratuit, et son maillage de l'ensemble du territoire, est à même de proposer à chaque jeune des programmes
426et des modalités de scolarisation similaires.

427La réussite scolaire, sociale, professionnelle, nécessite un bagage culturel important, que l'école ne peut apporter seule, ce qui implique de
428travailler en complémentarité, notamment pour les élèves dont les familles sont les plus éloignées de la culture scolaire. D'autres temps
429éducatifs ont leur importance et il faut réfléchir à leur articulation avec l'école dans le respect des missions et des champs de compétences
430de chacun. L'intervention d'organismes associatifs doit être faite à la demande des équipes, en fonction de leurs projets, ne doit pas combler
431le manque de postes de personnels de l'éducation nationale ou le manque de formation continue, et doit faire l'objet de conventions précises
432soumises aux conseils d'administration ou d'école.

433Il apparaît important de travailler à la complémentarité avec les collectivités locales, les mouvements d'éducation populaire (associations
434partenaires de l'école, etc...) dont les moyens doivent être abondés, ainsi qu'avec le tissu associatif, dans le respect des champs de
435compétence et sous réserve des qualifications nécessaires.

436La FSU demande la remise à plat de tous les agréments, notamment pour assurer le respect de la laïcité. Elle demande également le respect
437des compétences de chacun des partenaires.

438Si le périscolaire, qui doit être accessible à tous (gratuité, transports, ...) ne doit pas faire « l'école à la place de l'école », les temps péri et
439extra scolaires et notamment les PEL (projets éducatifs locaux) ou PEDT (projets éducatifs de territoires) doivent proposer cet enrichissement
440culturel indispensable à la démocratisation. Les conseils d'école et d'administration doivent être saisis à cette occasion. De nombreuses
441disparités existent en fonction de choix politiques ou des moyens des collectivités. Pour la FSU, un agrément de tous les accueils est
442nécessaire. Il faut par ailleurs assurer la formation et la qualification des personnels concernés, la qualité des locaux, le maintien des textes
443existants assurant un taux d'encadrement correct. Une politique publique de l'État, d'impulsion, de soutien et de développement de ces
444projets, disposant d'un fonds de péréquation (budget), devrait permettre de réduire ces disparités. Pour la FSU, la mise en place de
445concertations institutionnelles entre les enseignant-es et les partenaires de l'école peut contribuer à améliorer cette complémentarité
446éducative, à mieux articuler temps scolaire et temps périscolaires. Du temps doit être dégagé pour cela et pour la formation des différent-es
447acteurs et actrices. Pour autant, la part croissante de l'investissement éducatif des collectivités territoriales ne doit pas remettre en question
448le caractère national du service public d'éducation. Tout ce qui relève de la pédagogie et des enseignements doit rester de la seule
449responsabilité des enseignant-es.

451**IV-h Relations avec les parents**

452**Corpus : Poitiers II-b-7**

453**II-b-7 Relations avec les parents**

454La qualité des relations entre l'école et les parents, les liens de respect et de confiance réciproque sont déterminants pour la réussite des
455élèves. Les parents éloignés de la culture de l'école se sentent souvent relégués et renoncent à des contacts qui permettraient pourtant de
456lever nombre de malentendus. La FSU demande l'intégration de cette problématique dans la formation initiale et continue des enseignant-es
457et la création dans les établissements scolaires de lieux de rencontre dédiés aux parents favorisant des relations sereines au sein des écoles
458et des établissements dans le respect des rôles de chacun. Le travail avec les parents doit être reconnu dans le service de tous les enseignant-
459es. Certaines familles ont été stigmatisées dans les discours dominants et dans des rapports parlementaires : celles en situation de grande
460pauvreté, celles maîtrisant mal la langue française, familles monoparentales, homoparentales, recomposées... Toutes ces familles sont en
461demande de reconnaissance. Les enseignant-es doivent être formé-es à accueillir toutes les familles dans leur diversité, sans préjugés à
462l'égard de leurs origines culturelles, ni de leur situation sociale ou familiale.

464**IV-i: Aides et bourses**

465**Corpus : Poitiers IV-g**

466**IV-g Aides et bourses**

467Le désengagement continu de l'État depuis plusieurs années doit être stoppé. Il est nécessaire de développer à nouveau les aides sociales
468(aides, bourses) pour améliorer le quotidien des jeunes.

469La FSU rappelle son exigence de suppression des bourses au mérite au profit du développement des bourses nationales sur critères sociaux,
470dont l'État doit revaloriser le montant et augmenter le nombre de bénéficiaires. Les fonds collège, lycées, cantines doivent être abondés. A
471l'étranger, de nombreuses familles aux revenus modestes vont mécaniquement se voir exclues du réseau des établissements français, par la
472récente réforme des bourses. Le mode de calcul des quotités doit être revu et les fonds alloués à l'aide à la scolarité doivent être fortement
473augmentés.

474Les situations de grande précarité se multipliant, les écoles et établissements, en lien avec l'action sociale, doivent pouvoir répondre aux
475situations de détresse des élèves et aux changements parfois brutaux que vivent les familles.

476Il faut également penser la démocratisation de l'accès aux études supérieures pour tou-tes les étudiant-es. Il faut donc aider les jeunes,
477notamment celles et ceux des milieux défavorisés, à accéder à l'université, les soutenir dans leurs études et leur permettre de suivre un
478cursus long en se concentrant sur leur réussite. La FSU revendique des aides matérielles et financières significatives, une allocation
479d'autonomie dès L1, qui permette aux étudiant-es de se consacrer à leurs études.

481**IV-j Conditions d'apprentissage des élèves**

482**Corpus : Poitiers II-b-3 (et II-b-4)**

483**II-b-3 Conditions d'apprentissage des élèves**

484Une baisse significative des effectifs doit rendre possible une attention à chacun, l'accompagnement efficace des élèves dans la classe, afin de
485permettre le repérage et le traitement de leurs difficultés dans la classe au fil des apprentissages. A l'école, le travail en petits groupes, entre

486autres par des dédoublements, le regard croisé avec un « maître supplémentaire », la prise en charge collective des difficultés de certains
487élèves, l'action des personnels spécialisés avec des RASED complets, autorisent des approches diversifiées permettant à tous les élèves
488d'entrer dans les apprentissages. Pour autant, la structure « classe » ne doit pas être mise en cause. Au collège et dans les trois voies du
489lycée, les temps de cours en groupes à effectif réduit doivent être développés, notamment pour pouvoir mettre en place des pratiques
490pédagogiques diversifiées, et les emplois du temps conçus de façon que la journée et la semaine soient équilibrées. Organiser la mise en
491activité des élèves sous toutes ses formes est le premier remède au désinvestissement des élèves les plus fragiles, et au final à l'échec
492scolaire, l'objectif étant de ne pas rejeter hors la classe une partie des apprentissages.

494**IV-k Conditions de vie des élèves au sein des établissements scolaires et vie scolaire**

495**Corpus : Poitiers II-b-9**

496**II-b-9 Conditions de vie des élèves au sein des établissements et vie scolaire, « climat » scolaire**

497Les écoles et les établissements doivent évoluer pour que les élèves y trouvent un cadre de travail et de vie formateur, respectueux et
498accueillant.

499Donner du sens à l'activité scolaire des élèves est un facteur déterminant pour le climat des écoles et établissements. Les conditions pour un
500travail en équipe efficace de l'ensemble des personnels constituent un autre levier. La présence de personnels nombreux est déterminante,
501mais non suffisante : ces personnels doivent avoir une fonction et un statut, correspondant à un besoin identifié (les AVS par exemple, pour
502l'accompagnement des élèves en situation de handicap), être formés, titularisés et rémunérés dignement.

503Les établissements doivent disposer de personnels de vie scolaire formés et en nombre suffisant, à même de créer des relations durables
504avec les élèves et ainsi de prévenir la violence. La réponse par un arsenal répressif a montré ses limites, et n'est pas la solution. La FSU
505demande l'abandon du dispositif « policier référent », et conteste la création des assistants chargés de prévention et de sécurité (APS), qui
506assurent des missions de sécurité au détriment d'actions éducatives pour prévenir la violence.

507Les personnels médicaux, infirmiers, sociaux ainsi que les psychologues de l'éducation nationale (« psychologues scolaires » du premier degré
508et conseillers d'orientation-psychologues) constituent d'autres ressources pour l'écoute, le suivi et la prise en compte de la personnalité dans
509sa globalité. Ces personnels doivent rester dans l'éducation nationale, et voir leurs compétences, leurs spécificités et leurs missions
510respectées : leur rôle doit être conforté. L'attractivité de ces postes et les recrutements doivent permettre de couvrir tous les postes existant.

511Favoriser un climat scolaire sécurisant et inclusif pour tous les élèves implique aussi de développer la lutte contre toutes les formes de
512discriminations et de violence. Les jeunes sont les premiers concernés soit en tant que victime, majoritairement les filles, soit en tant
513qu'agresseur. Ces violences mettent en péril la santé mais aussi la scolarité des victimes. La FSU demande la mise en place au niveau national
514d'un groupe de travail comportant des personnels chargés d'élaborer et de proposer des outils pédagogiques destinés à promouvoir une
515éducation au respect de la diversité. Elle demande qu'une politique de prévention soit mise en place dans les écoles et les établissements
516scolaires, notamment par la formation des personnels et des élèves.

517Faire évoluer les "cantines" et les "garderies" vers de véritables accueils périscolaires de qualité avec des personnels formés, sous statut
518public et en quantité suffisante permettrait aussi une amélioration du climat scolaire. Des repas de haute qualité gustative, nutritive mais
519aussi environnementale doivent être proposés, en particulier utilisant des aliments locaux et/ou issus de l'agriculture biologique proche.

520Plus généralement, des locaux agréables et fonctionnels, des équipements de qualité (salles de classe, ateliers, CDI, restauration, aires de
521détente, installations sportives...), ainsi que des postes de personnels statutaires et titulaires pour la gestion et la maintenance des
522établissements sont indispensables. L'Etat doit garantir les conditions matérielles d'enseignement à tous les niveaux du système éducatif,
523notamment par l'application d'une péréquation entre les collectivités territoriales concernées. Par exemple, la FSU ne peut accepter que des
524manuels scolaires continuent à faire défaut dans les collèges.

526**IV-l Construire l'égalité, améliorer les relations filles/garçons**

527**Corpus IV-h Poitiers**

528**IV-h Construire l'égalité, améliorer les relations filles/garçons**

529Malgré la mixité, les parcours scolaires des filles et des garçons ne sont pas les mêmes. Les stéréotypes ont un poids considérable dans les
530valeurs que les jeunes attribuent à telle ou telle discipline ou filière. L'orientation scolaire est d'abord sexuée. L'école prend très peu en charge
531les rapports sociaux liés au sexe. Entre méconnaissance, indifférence et négation, par ses modalités de transmission, parfois ses contenus
532d'enseignement et notamment à travers les manuels scolaires, elle perpétue différences et stéréotypes sans remettre en cause leur
533représentation et leur fondement. Par ailleurs, les relations filles/garçons ne sont pas toujours empreintes de respect.

534Alors que l'école devrait permettre aux jeunes de s'émanciper, les individu-es continuent d'intérioriser et de transmettre des significations
535sociales propres à leur appartenance de sexe en reproduisant les contraintes, les attitudes, les pratiques, les modes de pensée, les places
536attribuées dans la société, les hiérarchies de genre et d'orientations sexuelles et les rapports spécifiques que femmes et hommes
537entretiennent entre eux. Il est urgent de construire des actions en faveur du respect mutuel et de l'égalité.

538La FSU revendique des campagnes régulières sur ces questions, construites en partenariat avec les associations, la systématisation des
539séances d'éducation à la sexualité et de la présence des formations dédiées dans les plans de formation académiques.

540Elle demande la prise en compte de la question de la construction sociale du genre et de l'infériorisation systématique des femmes, la
541promotion de l'égalité et de la diversité, la prise en compte dans les programmes et manuels scolaires, et la formation initiale systématique
542des personnels sur ces questions, dans des formations spécifiques mais aussi dans toutes les formations disciplinaires.

543La FSU demande que les séances d'éducation à la sexualité et à l'égalité soient partie intégrante de la formation des jeunes, adaptée à
544chaque niveau d'enseignement. Le manque de temps de formation et de moyens des personnels, ainsi que le manque de moyens accordés
545aux associations pouvant intervenir lors de telles actions, pèsent sur la faisabilité de ces séances, censées être au nombre de trois par an dès
546le primaire. L'éducation à la sexualité ne saurait se réduire à la biologie de la reproduction ou à la prévention sanitaire, elle doit aussi
547concerner la relation affective, le désir, le respect entre partenaires, la lutte contre la phobie des lesbiennes, gays, bi et transsexuels.

549**IV-m Construire l'égalité, lutter contre l'homophobie**

550**Corpus IV-i Poitiers.**

551**IV-i Construire l'égalité : lutter contre l'homophobie**

552La FSU entend lutter contre toutes les formes de discrimination qui reposent sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. Les
553discriminations débouchent trop souvent sur des phénomènes de violence (harcèlement, insultes, coups et blessures, moqueries, mises à
554l'écart...) qui génèrent des malaises très profonds pouvant même aller jusqu'à des tentatives de suicide qui concernent en 1^{er} lieu les jeunes,
555nos élèves.

556 Les élèves et les étudiant-es qui s'interrogent sur leur orientation ou leur identité sexuelles doivent pouvoir disposer d'informations
557 accessibles facilement (affichage des numéros verts, ouvrages en CDI...).

559 **V-a-1 enjeux de la recherche et de la formation corpus II-b1 Poitiers**

560 **II-b-1 Enjeux de la recherche et de la formation**

561 La résolution des difficultés de l'école ne sera possible que si, parallèlement à la refondation d'une véritable formation des enseignant-es, un
562 effort particulier, impulsé par l'État, est fait sur la recherche en/sur/pour l'éducation. Il n'est pas possible de renvoyer à chaque enseignant-e
563 ou équipe pédagogique la responsabilité de trouver des solutions aux problèmes posés par l'échec scolaire. La recherche-action, en
564 particulier, doit être réhabilitée et couvrir l'ensemble du système éducatif : développement de la recherche en situation de classe, résultats
565 rendus accessibles aux enseignant-es, que ce soit en formation initiale ou continue.

567 **V-a-2 pédagogie/didactique corpus II-b2 Poitiers**

568 **II-b-2 Pédagogie/didactique**

569 Faire réussir tous les jeunes suppose d'une part une réflexion sur la construction et les objectifs des programmes, mais aussi la capacité à
570 identifier les obstacles didactiques et les difficultés d'apprentissage, ainsi qu'à diversifier les méthodes d'apprentissage. Les formations
571 initiales et continues doivent y contribuer. Le travail en équipe sur un temps intégré dans le service, la possibilité de constituer des collectifs
572 de travail doivent permettre un meilleur développement professionnel et une plus grande cohérence éducative. La liberté pédagogique doit
573 être pleinement redonnée aux enseignant-es concepteurs et conceptrices. Elle ne doit en rien être limitée voire formatée par une
574 quelconque hiérarchie.

576 **V-b-6 Les statuts : corpus. (Poitiers VI-b-4 ?)**

577 **VI-b-4 Les statuts**

578 Tous les personnels sur emploi permanent qui interviennent dans le cadre du service public d'éducation doivent avoir le statut de
579 fonctionnaire avec l'objectif d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et d'exercice du métier pour les enseignant-es, et autres
580 personnels d'éducation. La FSU demande un plan de titularisation incluant l'arrêt des recrutements de travailleuses et travailleurs précaires.

582 **V-c « Nouveaux personnels » dans le service public d'éducation : comment passer de la précarité à la création de nouveaux métiers ?**

583 **Corpus : VI-c Poitiers**

584 **VI-c « Nouveaux » métiers dans le service public d'éducation**

585 Depuis plusieurs années émergent de nouveaux métiers dans le service public d'éducation :

586- aide à la scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap ;

587- aide à la direction et au fonctionnement des écoles primaires ;

588- gestion de parcs informatiques des établissements...

589 Tous ces nouveaux métiers se caractérisent par une précarité des emplois. La FSU demande leur transformation en emplois publics
590 statutaires, pérennes et revalorisés. Cela implique une formation qualifiante prenant en compte la spécificité des missions. Pour autant,
591 certaines missions, déjà remplies par des personnels qualifiés (en nombre insuffisant), ne doivent pas être attribuées à de nouveaux métiers.

593 **V-d Évaluation des personnels enseignants et CPE**

594 **Corpus : VI-d Poitiers**

595 **VI-d Évaluation des personnels**

596 L'évaluation des personnels ne peut se limiter à un acte de contrôle administratif ou à une prescription hiérarchique. Elle doit contribuer à
597 accompagner l'action du/de la fonctionnaire pour améliorer la qualité d'une activité professionnelle guidée par l'intérêt général et les
598 principes fondamentaux de la République. Elle doit se baser sur une analyse partagée et objective des pratiques professionnelles. Elle doit
599 s'articuler avec la formation continue à laquelle il faut redonner toute sa place. Elle doit obéir à des principes déontologiques respectueux
600 des professions, des personnes et de leurs droits. Elle doit être dissociée de l'avancement et de toute forme de rémunération au mérite.
601 Régulière pour tous, elle doit pouvoir aider les personnels, de manière individuelle et collective, à se situer et à trouver des solutions pour
602 améliorer leurs pratiques.

604 **Partie VI : Formation initiale - formation continue**

605 **Corpus : Poitiers VI-e**

606 **VI-e Formation des personnels**

607 La démocratisation de l'école passe par une formation de haut niveau de tous les personnels, prenant en compte toutes les dimensions des
608 métiers. Tous les personnels doivent avoir des formations solides qui leur permettent d'assurer sereinement leurs missions de service public.
609 Tous les métiers sont concernés, l'enjeu étant de permettre à tous d'évoluer professionnellement, d'améliorer et de renforcer les possibilités
610 de travail en équipes pluri-professionnelles pour une prévention plus efficace et une meilleure prise en charge des enfants et des jeunes.
611 La formation professionnelle tout au long de la vie doit permettre à tous les personnels du service public d'éducation un développement
612 professionnel tout au long de la carrière, être incluse dans leur temps de service et gratuite.

614 **VI-a-1-a - une formation universitaire et professionnelle dans la durée**

615 **Corpus : Poitiers VI-e-2-a**

616 **VI-e-2-a Une formation dans la durée**

617 La formation des enseignant-es se construit dans la durée et comprend :

618- la formation initiale, universitaire et professionnelle ;

619- la formation à l'entrée dans le métier de l'année de stage aux premières années de titulaires ;

620- la formation continue accessible à tous tout au long de la carrière.

622 **VI-a-1-b Les contenus de formation**

623 **Corpus : Poitiers VI-e-2-b**

624 **VI-e-2-b Un modèle de formation intégrée, alternée et progressive, cadrée nationalement par un cahier des charges**

625 La formation initiale des enseignant-es doit s'inscrire dans un modèle de formation dite « intégrée » articulant progressivement, sans les
626 opposer, les dimensions scientifiques et professionnelles (disciplinaires, didactiques, psychologiques, sociologiques, pédagogiques,
627 institutionnelles, éthiques etc.), théoriques et pratiques, ancrées dans la recherche. Celles-ci participent toutes, de manière imbriquée, à la

628 construction progressive d'une identité professionnelle, centrée sur les apprentissages des élèves et basée sur des pratiques réflexives. La
629 FSU dénonce toute formation en alternance qui serait uniquement centrée sur l'expérience de terrain.

630 Le cadrage de la formation doit être inscrit dans la loi afin de garantir sur l'ensemble du territoire le même niveau et les mêmes contenus de
631 formation. Il doit se décliner en textes réglementaires (cahier des charges, cadrage des concours, des masters tenant compte des spécificités
632 des métiers).

634 VI-a-2 Concours

635 Corpus : Poitiers VI-e-2-c-2

636 VI-e-2-c-2 Concours

637 La place du concours doit assurer la meilleure articulation possible avec les cursus universitaires. Les concours doivent rester ouverts à tous
638 pour rendre possibles les choix tardifs d'accès au métier. La FSU réaffirme son attachement au recrutement par concours comme garantie
639 d'égal accès de tous à la fonction publique.

640 Le contenu des épreuves doit intégrer les dimensions disciplinaire, didactique et professionnelle et sortir de la dichotomie
641 disciplinaire/didactique. Une carte nationale, harmonisée et équilibrée des formations doit permettre la préparation de tous les concours,
642 garantis sur l'ensemble du territoire.

643 Tous les prérequis exigés doivent être intégrés dans la formation. La FSU demande l'abrogation de l'exigence des certifications CLES et C2i en
644 sus de cette formation.

646 VI-a-3 L'entrée dans le métier

647 Corpus : Poitiers VI-e-2-c-3

648 VI-e-2-c-3 L'entrée dans le métier

649 Pour une entrée progressive dans le métier, l'année de fonctionnaire stagiaire – pour les enseignant-es de premier et second degré – est une
650 année de formation en alternance avec des temps en situation professionnelle en responsabilité (ne dépassant pas le tiers du service)
651 permettant une analyse réflexive sur ses pratiques au sein des ESPE. Visites conseils, suivi, bilans des différentes catégories de formatrices et
652 formateurs sont indispensables. La titularisation doit être prononcée sur la base de rapports/regards croisés de l'ensemble de l'équipe de
653 formation, sur des critères connus, avec des jurys pluriels. Les premières années de titulaire nécessitent des compléments de formation, et
654 une décharge de service (mi-temps en T1, tiers temps en T2). Le respect des droits de stagiaires lors de la titularisation doit être garanti. La
655 question nécessite d'être approfondie rapidement par la FSU pour y définir le rôle que doivent jouer les commissions paritaires.

657 VI-b La formation continue

658 Corpus : Poitiers VI-e-1

659 VI-e-1 Formation continue

660 La formation continue est un droit, ouvert sur le temps de travail. Elle est aujourd'hui totalement dégradée et souvent interdite faute de
661 remplacement. La formation continue ne peut se limiter à la transmission d'informations officielles ou à l'adaptation à de nouveaux
662 dispositifs, ni être réduite à un outil de gestion des personnels.

663 L'offre de formation doit être rétablie et élargie, de nouvelles modalités doivent être proposées (stages courts, longs, filés, disciplinaires,
664 pluridisciplinaires, pluri-catégoriels, sur site, par regroupement départemental, année sabbatique congé formation, etc...). Des formations
665 regroupant des personnels, à l'échelle académique ou nationale, doivent être proposées et inscrites dans les plans de formation. Ces derniers
666 nécessitent des moyens humains conséquents auxquels l'autoformation et la formation à distance ne sauraient se substituer.

667 Le DIF (Droit individuel de formation), qui donne droit à 20h de formation par an cumulables jusqu'à 120h, s'est peu développé ou s'est limité
668 aux formations pour reconversion. Ce nouveau droit doit au contraire renforcer la professionnalité et offrir des possibilités de formation
669 nouvelles. Il ne doit pas se substituer à la formation continue. Tous les personnels doivent être régulièrement informés des possibilités de
670 mobiliser « leur » DIF. Le DIF doit permettre à tous les personnels de suivre la formation de leur choix.

671 De même l'accès au congé de formation doit être développé.

672 La FSU demande que des moyens significatifs soient attribués pour une mise en œuvre effective de l'ensemble des dispositifs de formation.

673 La possibilité pour les personnels de profiter pleinement de la formation professionnelle continue nécessite un volume de remplaçant-es
674 suffisant.

675 Le choix des contenus des formations doit être discuté avec les équipes pédagogiques, inspections, ESPE/université, élu-es du personnel. De
676 véritables structures démocratiques décisionnaires doivent exister. L'évaluation des dispositifs doit être mise à disposition de la profession.
677 Des observatoires de pratiques, associant les organisations syndicales, doivent être mis en place de manière effective dans toutes les
678 académies de façon à mieux repérer et combattre les inégalités scolaires et évaluer les besoins de formation avec les enseignant-es.

679 Des recherches collaboratives entre chercheur-es et enseignant-es, permettant l'innovation, doivent être développées en relation avec
680 l'université dont les ESPE, et l'IFE.

681 La formation continue doit permettre d'accéder à des qualifications nouvelles ou à des diplômes susceptibles entre autre de préparer à des
682 secondes carrières. Les représentant-es des personnels doivent être associés à l'élaboration et au suivi des dispositifs de formation afin de
683 garantir l'effectivité des droits.

685 VI-d Développement et diffusion des recherches en éducation

686 Corpus : Poitiers VI-e-3

687 VI-e-3 Développement et diffusion des recherches en éducation

688 Nécessaires à l'amélioration de la formation, les recherches en éducation doivent être développées pour tous les niveaux de scolarité tant au
689 plan didactique, pédagogique que professionnel. Cela exige une politique volontariste de la part de l'État, notamment par la création de
690 laboratoires et d'équipes de recherche, par la création de postes d'enseignant-es-chercheur-es et de personnels ITA, par le financement
691 récurrent de laboratoires et par le biais d'appels d'offre pour redynamiser certains domaines. L'IFE doit être profondément renforcé
692 (enseignant-es-chercheur-es, chercheur-es, enseignant-es 1^{er} et 2nde degré avec décharge de service...) et ses structures transformées dans le
693 sens d'une structure nationale de recherche en éducation, pour qu'il puisse donner une véritable impulsion à la recherche en éducation. Des
694 coopérations avec les nouveaux instituts de formation des enseignant-es (ESPE) et des laboratoires des universités doivent être encouragées.